

QUEL FORMULAIRE POUR QUELS TRAVAUX ?

Quelques exemples

(DP : Déclaration Préalable / PC : Permis de Construire)

Pour un préau, abri de jardin, carport, pergola,... ?

- ▶ < 5 m² : aucune
- ▶ < 20 m² : DP, en zone U < 40 m²
- ▶ > 20 m² : PC, en zone U > 40 m²

Pour une extension (agrandissement d'une maison, garage,...) ?

- ▶ < 5 m² : aucune
- ▶ < 20 m² : DP, en zone U < 40 m²
- ▶ > 20 m² : PC, en zone U > 40 m²

▶ **ATTENTION :**
si surface globale > 150 m² obligation d'un architecte

Pour une fenêtre de toit, une lucarne ?

- ▶ DP

Pour une couverture ?

- ▶ À l'identique : aucune, sinon DP

Pour une façade ?

- ▶ À l'identique : aucune, sinon DP

Construction d'un châssis ou d'une serre dans votre terrain ?

- ▶ < 1.80 m de hauteur : AUCUNE
- ▶ < 4.00 m de hauteur et < 2000 m² : DP
- ▶ > 1.80 m de hauteur et > 2000 m² : PC

Pour changer des menuiseries ?

- ▶ À l'identique : aucune, sinon DP

Pour une ouverture extérieure ?

- ▶ Création ou modification : DP

Pour une piscine, bassin,... ?

- ▶ < 10 m² : aucune
- ▶ < 100 m² : DP
- ▶ > 100 m² : PC
- ▶ Piscine couverte : PC

Pour un mur, une clôture, un portail,... ?

- ▶ Création ou modification DP
- ▶ **ATTENTION :**
hauteur différente selon zonage

**Le bon réflexe quel que soit votre projet :
se renseigner en mairie.**